

Appartient à la délibération
du conseil communal du 25 JUIN 1973

..... No. 82a 14/68

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

d'un ensemble de terrains à Luxembourg-Kirchberg

SCHOETTERMARIAL

pour la

S.à r.l. Willy HEIN

et en annexe un projet programme pour la mise en
valeur à des fins d'habitations sociales des ter-
rains contigus appartenant à

la Ville de Luxembourg

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE

A. Plan d'aménagement particulier connu sous la désignation
" Copropriété Kirchberg "

Le plan d'aménagement particulier en question comportant les terrains dénommés ci-dessous et désignés au Cadastre sous Commune de Luxembourg, ancienne Commune d'Eich, section -C- de Weimerskirch, nos 516/3915, 519/2368, 520/2369, 520/3754, 508/1662, 510/1663, 510/1664, 511, 512, 533/1085, 533⁹, 533¹⁰, 535/1086, 536, 537, 537², 594, 595, 598, d'une superficie de 616,15 ares appartenant à la S.à r.l. Willy HEIN de Luxembourg, ainsi que 36,00 ares du terrain inscrit au Cadastre sous Commune de Luxembourg, ancienne Commune d'Eich, section -C- de Weimerskirch no 533⁶/2373 appartenant à la Ville de Luxembourg a été approuvé par le conseil communal le 15 décembre 1969 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 13 février 1970.

Sur l'ensemble des terrains énumérés ci-avant colorés en jaune sur l'extrait cadastral annexé à la présente pour une Ière phase et colorés en rouge pour une IIe phase 456 habitations étaient prévues dont 12 habitations à réaliser par la Ville de Luxembourg et 444 habitations par la S.à r.l. Willy HEIN de Luxembourg.

Pour améliorer l'accès aux terrains en question, une nouvelle rue nommée "boulevard Prince Félix" sur des terrains colorés en bleu, inscrit au Cadastre sous Commune d'Eich, section -C- de Weimerskirch no 458/4006, 451/1733, 451/3614, 451/3539, 450/3700, 450/3332, 450/3370, 448/3362 d'une contenance de 172,60 ares et parallèle à la rue des Maraîchers a été aménagée. La création de ce nouveau boulevard était l'objet d'une convention de construction de rue et de cession de terrains entre la Ville de Luxembourg et les particuliers propriétaires en question, du 12.7.1971 no 82a/4/68 no répertoire 773/71.

Un acte identique concernant la construction et la cession de terrains nécessaires à la création de la voirie du plan d'aménagement particulier " Copropriété Kirchberg " a été passé entre la Ville de Luxembourg et la S.à r.l. Willy HEIN à la date du 5 octobre 1972 no 83d/2072 no du répertoire 1237/72.

Dans l'intérêt d'une urbanisation harmonieuse et dans l'intérêt d'accomplir l'aménagement du "Plateau Schoettermarial" la IIe phase du plan d'aménagement particulier "Copropriété Kirchberg" ne sera pas réalisé, mais incorporé dans le nouveau plan d'aménagement particulier comprenant un grand nombre de terrains longeant et adjassant au premier plan d'aménagement appartenant à la Ville de Luxembourg, désignés au Cadastre sous Commune de Luxembourg, ancienne Commune d'Eich, section -C- de Weimerskirch, nos 618/985, 616/984, 616/983, 616/982, 616/1138, 616/491, 595², 533/2373, 533/2372, 533/2371, 533/2370, 523/2914, 531/3161, 527/2922, 524/3681, 524/3682, 528/3471, 524/3159, 523/3469, 531/3160, 523/3470, 524/3402, 524/3551, 524/3550, 524/3401, 524/3256, 524/3051, 524/3050, 524/3049, 440/3331, 440/3330, 441/1956; (coloré en vert) d'une surface de 422,20 ares, donnant droit à la construction de 120 unités d'habitations et à la S.à r.l. Willy HEIN les terrains colorés en orange dénommés ci-dessous et désignés au Cadastre sous Commune de Luxembourg, ancienne Commune d'Eich, section -C- de Weimerskirch, nos 649, 638, 636, 627, 625/3308, 625/3307, 624/3306, 623, 622, 629/3893, 620/3892, 597/1088, 597/1087, 596, 538, 532, 532², 532³, 543, 542, 541, 540/129, 540/128, 539, 592/3556, 520/3753, d'une surface de 405,92 ares donnant droit à la construction de 132,87 unités d'habitations.

B. Nouveau plan d'aménagement particulier

" SCHOETTERMARIAL "

De même comme le plan d'aménagement particulier Copropriété Kirchberg le plan d'aménagement particulier "SCHOETTERMARIAL" a pour objet de compléter le Ier plan d'aménagement et la mise en valeur d'un ensemble de terrains d'une superficie de 1004,82 ares, (y compris la IIe phase du plan d'aménagement particulier Copropriété Kirchberg 176,70 ares) majoré d'un terrain de football de 77,00 ares se trouvant au plein milieu de l'ensemble et formant en total un manoir de 1652,87 ares avec un coefficient de 709 habitations dont 12 (Ier plan d'aménagement) et 120 (IIe plan d'aménagement) = 132 unités d'habitations seront à réaliser par la Ville de Luxembourg et 395 (Ier plan d'aménagement) et 182 (IIe plan d'aménagement) = 577 unités d'habitations seront à réaliser par la S.à r.l. Willy HEIN.

Lors de l'élaboration du projet il a été tenu compte de la propriété de la Ville de façon que le terrain de football formera avec les installations sportives du nouveau complex scolaire un centre d'éducation, culturel et de sport adéquat à ce quartier.

Le programme du IIe projet prévoit la construction d'environ 314 logements répartis en appartements, maisons unifamiliales, bungalows, y compris l'équipement social et commercial.

Au projet d'aménagement de la Ville de Luxembourg l'ensemble des terrains situé à cheval sur le secteur dense et sur le secteur d'habitation à faible densité figure dans les parties du territoire de la Ville désignés sous la dénomination "nouveaux quartiers".

Etant donné que la voirie du Ier projet est fixé définitivement, le nouveau plan d'aménagement particulier prévoit la prolongation de boulevard Prince Félix d'abord le long du terrain de football et fera après un long contournement la jonction avec la nouvelle rue J.P. Sauvage pour reconduire le trafic dans la rue des Maraîchers.

A l'extrémité sud-ouest du boulevard Prince Félix et à l'endroit le plus large de la montagne "Schoettermarial", une petite boucle à sens unique déservira le secteur des bungalows. Cette petite rue permet une meilleure implantation des résidences futures et favorise une meilleure situation routière.

Le tronçon de rue existant, en mauvais état, reliant le présent projet à la rue du Val des Bons Malades n'a pas été pris en considération comme accès futur à cause de sa forte déclivité et de la composition peut favorable de la rue à cet endroit. Ce tronçon de rue pourra servir de chemin pour piétons qui sera prolongé lors de la plantation de verdure et de plaines de jeux pour enfants pour le sud-ouest du projet.

La rue St. Vith reliant le nouvel ensemble avec la localité de Weimerskirch a été maintenue pour des raisons de liaison dans l'intérêt du terrain de football et du complex scolaire.

La diversité des types d'habitation a été recherchée. Les constructions projetées se subdivisent en plusieurs tranches dénommées E. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U., à savoir :

E ensemble scolaire et sportif comprenant un terrain de football, salles de sports, piscine, 8 salles de classes, 2 salles pour l'école gardienne et cour de récréation.

- G un immeuble collectif.
H 12 bungalows à un - deux niveaux.
I un immeuble collectif.
J id.
K id.
L id.
M id.
N id.
O id.
P id.
Q id.
R id.
S id.
T 26 maisons unifamiliales à deux niveaux.
U 3 maisons unifamiliales (bungalows) à 1-2 niveaux.

2. Circulation automobile.

Les courants de circulation, automobiles d'une part, piétons d'autre part, ont été séparés dans la mesure du possible.

3. Parkings et garages.

Tous les immeubles collectifs disposent d'un parking-garage souterrain. Seule les maisons unifamiliales et bungalows disposent d'un garage individuel simple ou double.

Un emplacement de stationnement est prévu pour chaque logement et unité de commerce de 75 m². Ces emplacements de stationnement ont été répartis de façon à éviter la solution inadéquate de stationnement en bordures des voies et d'empêcher les manœuvres de sortie et d'entrée dans les garages sur la voie publique. Afin de garantir l'aspect d'une cité résidentielle, tous les parkings et garages sont souterrains.

4. Circulation des piétons.

Le réseau de circulation pour piétons a été étudié de façon à permettre aux habitants de se rendre sans danger de leurs logements à l'école, au centre social et commercial, aux arrêts d'autobus, aux terrains de jeux et de sports. En effet, il est possible aux piétons d'atteindre un pont quelconque de la cité en traversant une fois au maximum la voie principale et ce à la hauteur de l'école. En outre, les chemins pour piétons constituent pour les enfants le prolongement naturel des coins de jeux.

Il est entendu que ces circulations sont pourvues d'un revêtement dur de sorte que l'ambulance, la voiture du service d'incendie, la voiture de déménagement s'approcheront aisément de chaque porte en cas de besoin.

5. Espaces verts.

Le programme prévoit l'implantation des constructions dans un tissu continu d'espaces verts.

Seules les maisons unifamiliales (lots H,T,U) comportent des espaces verts clôturés et ceux du lot T à usage potager. En ce qui concerne les immeubles collectifs, des parcelles de verdure sont attribuées à chaque lot (G, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S). Les circulations pour piétons qui les traversent sont accessibles au public. Sur les pelouses se répartissent arbres et arbustes, massifs fleuris, coins de jeux.

6. Equipement social et commercial, infrastructure.

Une agglomération de cette importance requiert un ensemble d'installations d'utilité publique.

Un jardin d'enfants de 2 classes et une école primaire de 8 classes ont été implantés à proximité du terrain de sports existant. Etant donné que le Projet d'Aménagement de la Ville prévoit la protection de ce

terrain par une zone sports ces établissements scolaires bénéficieront de ce cadre de verdure dégagé.

Le centre commercial (1er projet) a été projeté en bordure de la place publique afin que les magasins et cafés jouent pleinement leur rôle dans les contacts de voisinage.

L'évacuation des eaux usées de la cité résidentielle se fait à partir de 2 points de collecte du canal dont l'emplacement est donné par la configuration du terrain.

En ce qui concerne l'alimentation en courant électrique 4 à 5 stations de transformation ont été prévues. Les circulations automobiles et la place centrale sont équipées d'un éclairage public.

7. Bâtiments d'habitation.

Le schéma d'implantation des bâtiments d'habitation repose sur une étude de principe des plans d'appartements et de maisons de façon à ce que les auteurs futurs ne rencontrent pas de difficultés à réaliser des logements correspondant aux dimensions courantes. Il est prévu que chaque logement ait une orientation Sud resp. Sud-Ouest.

La hauteur des immeubles collectifs varie entre 6 et 8 niveaux. Ils comportent tous des garages au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

Le décalage des immeubles aux bords de la cité résidentielle a été recherché afin de sauvegarder la vue sur tous les côtés de la montagne.

L'assemblage en ligne brisée des bungalows en forme de L est prévu de manière à enclore une série de petits patios individuels sur lesquels s'ouvrent les principales pièces d'habitation.

Une esthétique recherchée des façades pourra donner lieu à des développements intéressants dans l'utilisation de la polychromie.

8. Equipement collectif.

Tous les immeubles de la S.à r.l. Willy HEIN et aussi le cas échéant pour les immeubles à réaliser par la Ville de Luxembourg, une centrale chaufferie alimentera à partir du fond de la vallée "Val des Bons Malades" toute la cité résidentielle en chauffage et en eau chaude. Des réservoirs à mazout avec chaudière à mazout seront prévus pour les cas de panne ou de pointes de consommation en gaz. Un groupe d'électricité de secours, alimenté par mazout, servira à alimenter en électricité le chauffage et le circuit d'eau chaude, les ascenseurs, la station hydrophore, les ventilations des garages et les éclairages de secours.

La station hydrophore implantée à l'entrée du Ter projet d'aménagement particulier Copropriété Kirchberg aux abords du bld Prince Félix déservira tous les immeubles à construire par la S.à r.l. Willy HEIN et le cas échéant les immeubles à construire par la Ville de Luxembourg.

Une antenne collective de télévision pourra aisément être installée en un point élevé de la cité.

Un réseau de téléphone souterrain a été convenu et mis au point avec les services de la P. et T.

Dans tous les immeubles collectifs et parkings-garages une conduite d'eau pour les besoins des services d'incendie est prévue dans chaque cage d'escalier. De même des extincteurs supplémentaires seront prévus dans tous les endroits nécessaires comme : parking, caves et cages d'escaliers.

Les immeubles sont dotés de vides ordures placés sous le contrôle permanent de la gérance qui est en même temps responsable pour le bon fonctionnement des équipements collectifs et la propreté et l'entretien de tous les immeubles, zones de verdure et places à

caractère publique de la cité résidentielle.

Afin d'éviter le lavage des voitures sur la voie publique une station de lavage, d'entretien et d'alimentation est prévue dans le grand parking sous la grande place publique.

Pour créer une circulation simple et dans l'intérêt d'éliminer dès le début la création de points névralgiques dans la circulation, un sens unique sur le nouveau bld Prince Félix à partir de la rue R. Paul Noesen en direction du nouveau quartier et la rue J.P. Sauvage ainsi que la rue des Maraîchers en direction de la rue R. Paul Noesen est à recommander.

Comme des parkings privés sont prévus en nombre suffisant et que, en outre, des parkings publics pour visiteurs/fournisseurs sont aménagés à différents endroits du quartier, le stationnement des voitures sur la voie publique serait à limiter sur le côté droit de la rue ou même une interdiction totale pourrait être envisagée.

Trois arrêts pour autobus (H) de la Ville de Luxembourg sont prévus.

9. Description des plans.

Notre plan d'aménagement particulier "Copropriété Kirchberg - Schoettermarial" représente un projet d'ensemble. Les immeubles teintés gris seront érigés par la S.à r.l. Willy HEIN. En ce qui concerne les immeubles clairs sans teintes, ceux-ci seront à construire par la Ville de Luxembourg.

Notre proposition d'implantation éventuelle de futurs immeubles appartenant à la Ville de Luxembourg, complétant l'ensemble d'une façon harmonieuse, peut être modifié le cas échéant par l'Administration de la Ville de Luxembourg.

Permis.... 456

Ire phase

SECTEUR

Contenance/are

LOT

No cadastral

NOM

NOM	No cadastral	LOT	Contenance/are	SECTEUR
Hein	516/3915	I	239,25	dense
Hein	508/1662	III	47,40	dense
Hein	510/1663	III		dense
Hein	510/1664	III		dense
Hein	511	III		dense
Hein	512	III		dense
Hein	519/2368	II	152,80	faible
Hein	520/2369	II		et
Hein	520/3754	II		dense
Hein	594	V	26,70	dense
Hein	595	V		dense
Hein	598	V		dense
Hein	533 ⁸ /1085	IV	150,00	dense
Hein	533 ⁹	IV		dense
Hein	533 ¹⁰	IV		dense
Hein	535/1086	IV		dense
Hein	536	IV		dense
Hein	537	IV		dense
Hein	537 ²	IV		dense
Surface TOTALE:			616,15 ares	
VILLE		533 ⁶ /2373	IV	36,00
GRAND TOTAL:			652,15 ares	

Appartient à la délibération
du conseil communal du 9 AVR. 1973

No. 82a 14 168

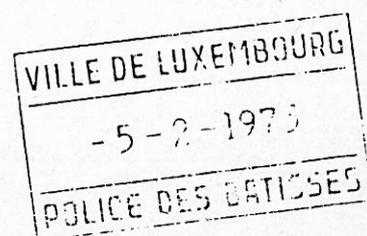


VILLE DE LUXEMBOURG
-5-2-1973
POLICE DES BATISSES

NOM du prop.	Nom acquér.	Hab. unités	Contenance/are	Secteur	No CADASTRALE
Wampach	Hein	9.06	22.65	faible	520/3753
Lux	Hein	15.264	19.08	dense	597/1088 - 597/1087 - 596
Servais	Hein	9.84	12.30	dense	538
Servais	Hein	35.58	59.30	dense+faible	543-542-541-540/129-540/128-539
Servais	Hein	8.272	41.36	faible+verdure	592/3556
Servais	Hein	11.72	29.30	faible	532 - 532 ² - 532 ³
Martin et Cons.	Hein	12.60	31.50	faible	649 - 638
Martin	Hein	6.40	16.00	faible	636
Federspiel	Hein	22.28	55.70	faible	625/3308-627-625/3307-624/3306 623 - 622 - 629/3893

131.015 287,19 ares

Appartient à la délibération
du conseil communal du - 9 AVR. 1973
No. 82a 14168



NOM du prop.	NOM acquéreur	Hab. unités	Contenance/are	Secteur	No CADASTRAL
Grethen	Hein	15.36	38.40	faible	620/3892
Ville Luxembg. (Winkel al)	Hein	14.13 2	35.33	faible	618/985-616/984-616/983-616/982 616/491-616/1138
Rausch-Hieron.	Hein	8.12	20.30	faible	521/3889
Neumann	Hein	1.584	3.96	faible	521/4079
Ney	Hein	1.488	3.72	faible	521 ⁶ /3339 - 521 ⁶ /3337
Clement	Hein	5.208	13.02	faible	521 ⁶ /3338 - 521 ⁶ /3218
Ville (côté Lux)	Hein	3.20	4.00	dense	5952
		49.092	118,73		ares

Appartient à la délibération
du conseil communal du 9 AVR. 1973
No. 82a 14168



A acheter par la Ville de Luxembourg

NOM du prop.	Nom acquéreur	Hab. unités	Contenance/are	Secteur	No Cadastral
Schroeder	Ville Luxbg	8.40 4	21.01	faible	531/3160
Weber	id.	16.00	20.00	dense	523/3469
Birden	id.	1.96	2.45	dense	523/3470
Paulus	id.	1.878	3.13	faible+dense	524/3402
A. Martin	id.	1.88	2.35	dense	524/3551
Bousson	id.	2.00 8	2.51	dense	524/3550

 32.130 51,45 ares

Appartient à la deliberation
 du conseil communal du 9 AVR. 1973
 No. 82a 14168



=====

VILLE DE LUXEMBOURG

NOM du Propr.	NOM acquéreur	Hab. unités	Contenance/are	Secteur	No cadastral
Ville de L.	néant		249.10 dont 80%	verduro	533 ⁵ /2372-533/2371-533/2370-527/2922
(Terrains Sports llo x 70 = 7700 m2)			<u>203.78</u>		
Ville de Luxbg.			45.32		
			23.70	dense	533 ⁶ /2373- restant de 23.70 ares
		55.216	<u>69.02</u>		
Ville	néant		13.67	dense	523/2914
			21.01	dense	531/3161
			2.45	dense	523/3471
			13.90	dense	524/3681
			5.77	dense	524/3682
			4.48	dense	524/3159
			1.93	dense	524/3401
			6.24	dense	524/3256
			3.40	dense	524/3051
			<u>11.60</u>	dense	524/3050-524/3049
		67.56	84.45 total		
Ville			5.00	faible	440/3331
Ville			1.30	faible	540/3330
Ville			<u>7.20</u>	faible	541/1956
		5.40	13.50 total		
		=====	=====		
		128.176	369.45 ares grand total		
			77.00 ares football		
			<u>292.45 ares</u>		

Appartient à la délibération
du conseil communal du - 9 AVR. 197

No. 82a 14/68



CMU projeté

Appartient à la délibération
du conseil communal du - 9 AVR. 1973

Surface cumulée des étages habitables :

No. 8 La 14/68

immeuble	B 14	8 x 154 m2	=	1.232.-	
"	"	8 x 100 m2	=	800.-	
"	"	8 x 114 m2	=	912.-	
				<hr/>	
				2.944.-	
<hr/>					
immeuble	G	8 x 36 x 16	=	4.608.-	
bungalows	H	12 x 210 m2	=	2.520.-	
immeuble	I	5 x 16 x 16	=	1.280.-	
immeuble	J	5 x 16 x 16	=	1.280.-	
immeuble	K	8 x 16 x 16	=	2.048.-	
immeuble	L	7 x 16 x 36	=	4.032.-	
immeuble	M	8 x 16 x 16	=	2.048.-	
immeuble	N	7 x 16 x 36	=	4.032.-	
bungalows	U	3 x 210 m2	=	630.-	
				<hr/>	
				22.472.-	22.472.- m2
<hr/>					
immeuble	O	8 x 16 x 16	=	2.048.-	
immeuble	P	7 x 16 x 36	=	4.032.-	
immeuble	Q	8 x 16 x 16	=	2.048.-	
immeuble	R	7 x 16 x 36	=	4.032.-	
immeuble	S	8 x 16 x 16	=	2.048.-	
maisons	T	23 x 106 m2	=	3.276.-	
				<hr/>	
				17.404.-	17.404.-
<hr/>					



Surface cumulée des étages habitables :

42.905.- m2

VILLE DE LUXEMBOURG
- 5 - 2 - 1973
POLICE DES BATISSSES

Densité projetée

Appartient à la délibération - 9 AVR. 1973

Nombre de logements projetés :

du conseil communal du

No.

82a 14/68

Immeuble B 14	: 8 niv.	x 3 appart.	= 24 log.
Immeuble G	: 8 niv.	x 4 appart.	= 32 log.
Bungalows H	: 1 - 1/2 niv.	x 12 bungal.	= 12 log.
Immeuble I	: 5 niv. (+lr.d.ch)	x 2 appart.	= 10 log.
Immeuble J	: 5 niv. (+lr.d.ch)	x 2 appart.	= 10 log.
Immeuble K	: 8 niv.	x 2 appart.	= 16 log.
Immeuble L	: 7 niv.	x 4 appart.	= 28 log.
Immeuble M	: 8 niv.	x 2 appart.	= 16 log.
Immeuble N	: 7 niv.	x 4 appart.	= 28 log.
Bungalows U	: 1 - 1/2 niv.	x 3 bungal.	= 3 log.



179 log. 179 log.

Immeuble O	: 8 niv.	x 2 appart.	= 16 log.
Immeuble P	: 7 niv.	x 4 appart.	= 28 log.
Immeuble Q	: 8 niv.	x 2 appart.	= 16 log.
Immeuble R	: 7 niv.	x 4 appart.	= 28 log.
Immeuble S	: 8 niv.	x 2 appart.	= 16 log.
Maisons T	: 2 niv.	x 26 maisons	= 26 log.

130 log. 130 log.

Nombre de logements Ile plan d'aménagement particulier : 309 log.

Densité projetée : $\frac{309}{1003,52} = 30,87$ logements par ha

VILLE DE LUXEMBOURG
- 5 - 2 - 1973
POLICE DES BATISSES

Nombre requis d'emplacements de stationnement.

1 emplacement par logement soit :

Immeuble	B 1/4	24	
Bungalows	H	12	
Immeuble	G	10	
Immeuble	I	10	
Immeuble	J	16	
Immeuble	K	28	
Immeuble	L	16	
Immeuble	M	28	
Immeuble	N	3	
Bungalows	U		
		<u>179</u>	179

Appartient à la délibération
 du conseil communal du - 9 AVR. 1973
 No. 8 201 14 168

Immeuble	O	16	
Immeuble	P	28	
Immeuble	Q	16	
Immeuble	R	28	
Immeuble	S	16	
Maisons	T	26	
		<u>130</u>	130



Nombre total requis :

309 garages

Nombre projeté d'emplacements de stationnement.

Immeuble	B 1/4	30	
Bungalows	H	12	
Immeuble	G	40	
Immeuble	I	16	
Immeuble	J	16	
Immeuble	K	16	
Immeuble	L	30	
Immeuble	M	16	
Immeuble	N	30	
Bungalows	U	3	
		<u>209</u>	209

Immeuble	O	16	
Immeuble	P	30	
Immeuble	Q	16	
Immeuble	R	30	
Immeuble	S	16	
Maisons	T	26	
		<u>134</u>	134

Nombre total projeté :

343 garages

VILLE DE LUXEMBOURG
 - 5 - 2 - 1973
 POLICE DES BATISSES

Iière phase 1.1.1973.

INVENTAIRE PROJET HEIN

	Log.App.	Garages
C 3	24	25
C 2	24	31
C 1	24	30
D	46	64
A 1-5	35	
B 1	10	
B 2-9	150	
B 10	14	
B 11	24	
B 12	16	
B 13	24	
F 1-4	4	
Unités d'habitations: 395		478

Appartient à la délibération

du conseil communal du - 9 AVR. 1973

No. 8 200 14 168
320
8

B 4-9 commerces	6
B 6 bureaux	2
B 7 id.	2
B 8 id.	2
B 9 id.	2



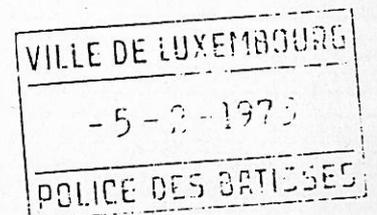
IIème phase

B 14	24	
E	école 8 classes plus 2 classes école gard.+sports et piscine	
G	32	
H	12	
I	10	
J	10	
K	16	
L	28	
M	16 (6 x dans r.d.ch.)	
N	28	

Unités d'habitations: 176 droit 182 S.à r.l. W.HEIN

O	16	
P	28	
Q	16	
R	28	
S	16 (2 x dans r.d.ch.)	
T	26	

Unités d'habitations: 130 droit 132 Ville Luxbg. 343
=====
709 habitations 821 garages



QUARTIER K I R C H B E R G (unités d'habitation)
 Ier étage unités d'habitation 4,6 dont 444 S.à.r.l. Willy HEIN
 réallouée lre phase par la S.à.r.l. Willy HEIN 12 Ville de Luxembourg 456
 35 unités

2ème étage réalisable réalisable lre m 49 la S.à.r.l. Willy HEIN
 2ème projet 61 dont 12 Ville de Luxembourg 61

IIème PROJET

Reste du 1er projet S.à.r.l. Willy HEIN 49

S.à.r.l. Willy HEIN terrains bruts et vert force 131.01 : 4 = 32,75 X 3 = 96,25

S.à.r.l. Willy HEIN nouveaux terrains rouge dont 25% terr. à céder à la Ville de Luxembourg 49.092 : 4 = 12.273 x 3 = 36.819
 104.069

Ville de Luxembourg vert 120.175 : 4 x 3 = 36.132

Ville de Luxembourg à acheter 32.11: 4 = 8.03 x 3 = 24.09

Ville de Luxembourg 1er projet 12

132.222

VILLE DE LUXEMBOURG
 - 5 - 2 - 1973
 POLICE DES BATISSSES



Appartient à la délibération
 du conseil communal du - 9 AVR. 1973
 No. 82a 14/68

S.à.r.l. Willy HEIN T O T A L; 576.87
 Ville de Luxembourg 132.222
 T O T A L; 709.092

181.87 unités

ANALYSE DU PROJET

QUANTITATIF

Surface appartenant à la Ville	4.2090	ha
Surface appartenant à la S.à.r.l. Willy HEIN	5.8262	ha
<hr/>		
Surface totale à étudier;	10.0352	ha

Nombre de logements autorisés 309 unités

Densité moyenne par ha $\frac{309}{1003,52} = 30,77$ unités.

Appartient à la délibération
du conseil communal du - 9 AVR. 1973
..... No. 82a 14/68



VILLE DE LUXEMBOURG
- 5 - 2 - 1973
POLICE DES BATISSES